“Une confiance fragilisée avec le PS”

VERVIERS

Le cartel MR-CDH-Nouveau Verviers serait bien tenté de partir avec Ecolo.

Si les tensions semblent apaisées en surface depuis la décision du Conseil d’État de suspendre la motion de méfiance mixte, qui a permis d’installer Jean-François Istasse bourgmestre (7e score), il n’en est rien en interne.

Un nouvel élément est venu remettre du feu aux poudres. Le MR et Nouveau Verviers n’auraient pas reçu l’avis juridique complet de l’avocat consulté par le Parti socialiste au moment de rédiger la motion mixte. Un processus qu’il validait tout en émettant certaines réserves.

Majorité instable

Des réserves qui auraient été gommées des versions envoyées aux deux partis dans lesquelles il manquerait plusieurs paragraphes. *“Quand on décide de travailler ensemble et qu’on est dans une relation de confiance, on ne cache pas les choses. Ici, plus on avance dans le temps, plus on s’aperçoit que certains comportements peuvent être déloyaux”*, explique Jean-François Chefneux (NV) qui précise ne pas se chercher des excuses quant aux décisions prises sur le vote de cette motion. *“On a décidé avec l’appréciation des risques sur base des renseignements fournis, sauf qu’on se rend compte que le cartel n’avait pas tous les éléments.”*

Additionnant l’ensemble des derniers épisodes, le MR parle aujourd’hui de “*confiance fragilisée avec le PS*”. *“Ce qui est sûr cependant, c’est que le cartel* (MR-CDH-NV) *est toujours solide”*, confie le chef de groupe Maxime Degey. Un cartel qui pourrait d’ailleurs bien partir avec Ecolo dans la construction d’une nouvelle majorité. Le mayorat reviendrait alors au MR.

MR et NV n’auraient pas reçu du PS l’avis complet de l’avocat Eric Lemmens.

Pour Malik Ben Achour (PS), *“personne n’avait besoin de l’avis juridique, commandé et payé par le PS, pour identifier la part de risque du schéma Istasse”*. *“Je comprends que chacun essaie de raconter une histoire mais sur le fond, disposer de l’avis complet ou partiel ne changeait rien. Mais je déplore ce quiproquo.”*

Et ce dernier de dire: *“Cela fait dix ans que Verviers est en crise politique. La ville est malade de cette culture de la polémique, il est temps de prendre de la hauteur et des responsabilités et d’avoir une majorité stable pour le bien des Verviétois.”*

Une majorité sans le PS? *“Ce serait une majorité instable et courte d’un siège, ce serait un jeu périlleux mais nous l’accepterions.”*

Aude Quinet

Malik Ben Achour (PS): “*Cela fait dix ans que Verviers est en crise politique, ça épuise la ville.*” © TONNEAU

Ecolo dépose un recours en annulation

Comme annoncé en septembre, Ecolo Verviers a officiellement déposé ce mardi un recours en annulation auprès du ministre des Pouvoirs locaux Christophe Collignon contre la motion de méfiance mixte votée au conseil communal du 21 septembre par la quadripartite (PS, MR, CDH et NV), qui a permis d’installer une nouvelle majorité. Ecolo demande une annulation *“pour cause de violation de l’article L1123-4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.”*

Si le Conseil d’État s’est déjà exprimé sur une suspension de la motion, et dans l’attente d’une décision sur son annulation, Ecolo dit solliciter le ministre *“pour apporter une solution rapide et définitive à la crise politique, démocratique et à présent aussi juridique de ces dernières semaines”*.

La volonté étant de *“retrouver au plus vite une majorité politique stable, qui s’inscrive dans un cadre juridique et démocratique sans risque et sans manœuvre de contournement de la législation”*. Et de souhaiter *“apporter une solution concrète à la crise politique verviétoise, qui a terni l’image de notre ville et a placé dans l’incertitude l’administration communale”*.

A.Q.

Le budget provincial s’annonce serré

POLITIQUE

Celui de l’exercice 2021 à venir sera soumis à l’approbation de la prochaine séance du conseil.

De lundi à vendredi prochains, le conseil provincial de Liège tiendra sa séance mensuelle. Laquelle aura essentiellement à son ordre du jour l’examen et l’adoption du projet de budget pour l’exercice 2021 à venir.

Désormais en charge de cette matière, la vice-présidente du collège provincial Katty Firquet (MR) a accepté de lever un coin du voile sur cet exercice qui s’annonce délicat.

Alors que son départ et son remplacement par Claude Klenkenberg (PS) se profilent, le député chargé des Finances – et auparavant du Budget – Robert Meureau (PS) a évoqué il y a peu “*un budget de transition*”.

Lequel va donc s’inscrire dans la continuité de celui de l’exercice 2020 qui témoignait selon les édiles de “*la bonne santé financière de la Province*”.

Pour rappel, elle pèse près de 450 millions d’euros, plus de 40 millions d’euros d’investissements et 6000 collaborateurs (dont 3000 membres du personnel enseignant).

Comme le soulignent les députés concernés, l’approbation prochaine du budget s’inscrit dans un contexte particulier, et on ne vise pas en l’espèce que la crise sanitaire.

Katty Firquet © ABD

Laquelle aura un impact sur les finances provinciales sans pouvoir encore le chiffrer de manière précise. D’importantes modifications seront prévues en cours d’exercice.

Reste que, comme elle s’y emploie depuis plusieurs années, la Province entend se recentrer sur ses missions prioritaires. Et ce, à l’heure de la réforme imposée par le niveau régional qui prévoit une prise en charge du financement communal des zones de secours (6 en province de Liège).

Selon les prévisions, la facture doit se chiffrer à 45 millions d’euros d’ici 2024, soit un dixième du budget provincial. De quoi donc nécessiter des choix en la matière, et ce, alors même que la volonté exprimée est qu’il n’y ait pas de “*bain de sang social*”.

À cet égard, peu de choses filtrent encore et tout juste sait-on que des économies de l’ordre d’environ 15% par domaine d’intervention seront nécessaires. Quant à savoir quelles compétences seront touchées…

Bruno Boutsen

© S.A. IPM 2020. Toute représentation ou reproduction, même partielle, de la présente publication, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans autorisation préalable et écrite de l'éditeur ou de ses ayants droit.